Envoyé en préfecture le 02/05/2025
Reçu en préfecture le 02/05/2025
Publié le
ID : 045-214502536-20250410-D_0017_3_2025-BF

CCAS DE PITHIVIERS LE VIEIL

Extrait du registre des délibérations

Séance du dix avril deux mille vingt cinq

Département du Loiret

N° D-0017/2025

Arrondissement et canton de Pithiviers

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
9	6	7

Vote
Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 0

Date de la convocation : 3 avril 2025
Date d'affichage : 11 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur CHALINE Philippe, Président

Etaient présents : Messieurs et Mesdames CHALINE Philippe, CHARBONNIER Martine, BARBIER Marie-Claude, BILLARD Claudine, IVALDI Emmanuelle, VERNEAU Nicole, BARBIER Marie-Edith

Absentes : Monsieur RIBEAUCOURT pouvoirs à Madame BARBIER Marie-Claude
Madame VERMEERSCH Magali

Secrétaire de séance : Madame CHARBONNIER Martine

D0017/2024 - Budget CCAS de Pithiviers le Vieil – vote du compte administratif 2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-31 et L2313-1 modifiés relatifs à l'adoption du compte de gestion et du compte administratif ainsi que leur publicité,
Vu la présentation brève et synthétique retraçant les informations financières
Considérant que le compte administratif de l'exercice 2024 du budget du CCAS de Pithiviers le Vieil fait apparaître les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	13 780.00	0.00
Dépenses	14 845.03	0.00
Total exercice	-1 065.03	0.00
Résultat antérieur reporté	6 608.14	0.00
Résultat cumulé	5 543.11	0.00

Considérant qu'il est constaté un résultat de clôture après intégrations des résultats antérieurs de 5 543.11 € (cinq mille cinq cent quarante-trois euros et onze centimes) en fonctionnement
Considérant les résultats concordants du compte administratif 2024 du Président et du compte de gestion dressé par le Receveur
Après avoir constaté que Monsieur le Président a quitté la séance au moment du vote, et après élection de Madame CHARBONNIER en qualité de présidente de séance.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ENTENDU L'EXPOSÉ DE LA PRÉSIDENTE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- APPROUVE et VOTE le compte administratif 2024 du budget du CCAS de Pithiviers le Vieil en parfaite concordance avec le compte de gestion

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

MAIRIE DE PITHIVIERS-LE-VIEIL (LOIRET)